



Commune de Fourilles  
( 03140 )

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**Samedi 6 juillet 2013**

**Changement horaire ouverture secrétariat de mairie**

A compter du premier septembre le secrétariat de mairie sera ouvert de 15h30 à 19heures les mardis et vendredis, toute l'année. Le devis pour le changement de la plaque des horaires s'élève à 55 euros hors taxe.

**Nettoyage façade mairie/médiathèque et pose d'un panneau.**

Avant la pose des volets roulants et le changement de fenêtres, les membres du conseil à l'unanimité acceptent le nettoyage de la façade de la mairie et de la médiathèque par l'entreprise MOUNIN pour un montant de 1 500 € HT, ainsi que la pose d'un panneau comprenant la devise républicaine pour un montant de 325 € HT.

**Délibération pour affectation de la subvention au titre de la dotation d'actions parlementaires.**

Les membres du conseil, à l'unanimité décident d'affecter la subvention de 5 000 € attribuée au titre de la dotation d'actions parlementaires du sénateur DERIOT, sur la globalité des travaux de rénovation et mise en conformité sanitaire et cuisine et aménagement de la salle polyvalente.

**Rénovation salle polyvalente.**

Par rapport aux travaux initialement prévus, le bureau de contrôle demande l'agrandissement de 5 cm de la porte d'entrée principale, en raison des normes de sécurité.

L'appel d'offres pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente a été fait le 26 juin 2013. Les entreprises intéressées devront répondre pour le 30 juillet. L'ouverture des plis aura lieu semaine 32, le choix des entreprises par la commission d'appel d'offres le 3 septembre et la validation par le conseil municipal le 7 septembre.

**Motion pour la prise en compte et la réalisation du projet de ligne à grande vitesse.**

A l'unanimité les membres du conseil ont voté la motion pour la prise en compte et la réalisation du projet de ligne à grande vitesse PARIS-ORLEANS-CLERMONT-FERRAND-LYON et demandent la reconnaissance de ce projet par l'état comme prioritaire ainsi que son inscription dans la liste des opérations ferroviaires à conduire en urgence.

**Réclamations suite aux fortes pluies du mois de mai 2013.**

Les membres du conseil rejettent la demande de curage du fossé situé sur le chemin de Charboulat, celui-ci ne pouvant être la cause de l'inondation du champ, parcelle ZN10, en contrebas, mais ne sont pas opposés à l'examen lors de la prochaine réunion de la commission de travaux du bien fondé du curage du collecteur.

Suite à l'inondation du champ, parcelle ZN 90, situé entre le pont de Genève et celui du cimetière, Madame le Maire a sollicité l'avis d'un technicien de Direction Départementale des Territoires de l'Allier et de l'animateur du contrat territorial Sioule. Il ressort que l'inondation n'est pas due au fossé de la voie communale qui n'a pas vocation d'évacuer les éventuels débordements du Boublon,



Commune de Fourilles  
( 03140 )

mais à un affaissement de la berge qui rétrécit le lit du cours d'eau. La réglementation en vigueur prévoit que l'entretien des cours d'eau est une obligation pour les riverains. Aussi, les membres du conseil municipal rejettent l'idée d'une éventuelle prise en charge par la commune et disent que les travaux de remise en état des berges incombent à chaque propriétaire, sauf si la communauté de communes venait à prendre l'ensemble de la compétence travaux en cours d'eau.

**Informations diverses**

Au niveau de l'école de Chantelle, Mademoiselle BARREAU, la directrice, change de poste à la rentrée et part pour l'école de ST Yorre. Une inquiétude concernant des départs éventuels d'élèves, rendraient la situation préoccupante pour la rentrée 2014-2015 avec le risque de voir fermer une classe.

Le rapport annuel de l'année 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établi par le SIVOM SIOULE ET BOUBLE est en mairie à la disposition de toute personne qui souhaite en prendre connaissance, ainsi que celui du SICTOM.

A La MAGIC Madame Marie Claire CUSIN-MASSET remplace Monsieur BIDAUD à la présidence. Il est rappelé qu'une centrale d'achat pour le fioul et le bois fonctionne et que toute personne intéressée doit prendre contact avec LA MAGIC avant le 31 août.

La première réunion préparatoire du bulletin municipal aura lieu le jeudi 12 septembre. L'équipe dédiée à cette tâche est preneuse de toute suggestion de la part des habitants.

Le défilé du 14 juillet aura lieu à 10 heures avec la participation de la lyre Chantelloise.